

**Zeitschrift:** Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie  
**Band:** - (2017)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Au tour des PME  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-681989>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# AU TOUR DES PME

Afin d'améliorer leur efficacité énergétique, les grands consommateurs d'énergie de Suisse disposent de plusieurs offres de soutien. Maintenant, c'est aussi au tour des petites et moyennes entreprises d'être soutenues pour faire baisser leur consommation.

La Suisse compte environ 80'000 petites et moyennes entreprises (PME) énergivores<sup>1</sup>. Leur consommation d'énergie représente environ un tiers de la consommation totale d'énergie du secteur des entreprises et services de notre pays. Souvent ces entreprises n'ont pas les ressources financières ou en personnel pour effectuer des analyses d'efficacité énergétique sur leurs installations.

Pour leur permettre de faire baisser leur consommation d'énergie et leur facture, la plateforme PEIK a été lancée par SuisseEnergie. Les grandes entreprises sont dans de nombreux cantons soumis à l'article sur les grands consommateurs. Elles peuvent de plus se faire exempter de la taxe sur le CO<sub>2</sub> ou se faire rembourser le supplément réseau sous certaines conditions. S'il existe des offres de conseil en énergie pour les petites et moyennes entreprises, elles ne sont pas disponibles partout en Suisse et pas toujours adaptées à leurs besoins. «La plateforme PEIK vient combler cette lacune». Les PME sont aussi des acteurs importants pour les économies d'énergie. C'est pour cela que nous avons cherché une solution pour les soutenir dans une démarche d'amélioration de leur efficacité énergétique», souligne Marc Cavigelli, responsable du projet à l'OFEN.

## En plusieurs étapes

La procédure se déroule en trois étapes. «On commence par identifier les besoins des entreprises, cette partie qui se déroule en ligne ou au téléphone nous donne une base pour un conseil ou une aide adapté», explique le spécialiste de la section Industrie et services. A la suite de cela, si l'entreprise veut se lancer dans l'amélioration



de son efficacité énergétique, elle peut demander une analyse de la part d'experts accrédités PEIK (voir encadré). Ils réaliseront alors un audit énergétique de l'entreprise et définiront des mesures rentables.

Après cette phase, les entreprises qui veulent faire un pas en avant, peuvent profiter de l'accompagnement d'un expert PEIK afin de mettre en œuvre ces mesures. Par exemple pour la demande de subventions. «Même si les conseillers guident les entreprises dans la démarche, celles-ci doivent être convaincues pour que la réalisation soit optimale», souligne Marc Cavigelli.

## Une aide financière

Les entreprises qui profitent des prestations PEIK peuvent bénéficier d'une aide de la part de la Confédération. «Au grand maximum, une entreprise peut bénéficier d'une participation aux frais de 50% jusqu'à un maximum de 1500 francs.» Il est prévu dans un premier temps de faire durer le programme jusqu'en 2019, il existe une possibilité de le prolonger de trois ans par la suite. L'objectif est de réaliser 1200 audits énergétiques par an. (luf)

<sup>1</sup> PME ayant une consommation d'énergie électrique annuelle comprise entre 100 et 500 MWh, une consommation de chaleur comprise entre 500 et 5000 MWh et une consommation de carburants de plus de 10'000 litres (coûts énergétiques compris entre 20'000 et 300'000 francs par année).

## Trois sites pour les conseils

Afin de toucher un maximum de PME et de couvrir toute la Suisse, des bureaux ont été mandatés dans les trois principales régions linguistiques. Ceux-ci mettent en lien les entreprises et un des plus de 100 conseillers accrédités qui se trouve dans leur région. «Cela permet d'être au plus proche des entreprises et de leurs besoins», explique Marc Cavigelli.